

PRINCIPES FONDAMENTAUX

---

Le Comité international avait d'abord songé à présenter un rapport écrit. Il y a renoncé.

Les principes fondamentaux pour une institution telle que la Croix-Rouge ont un caractère permanent. Ils ont donc depuis longtemps été posés. Ce sont: l'impartialité, l'action indépendante de toute considération raciale, politique, confessionnelle ou économique, l'universalité de la Croix-Rouge et l'égalité des Sociétés de Croix-Rouge. Pour sa part, le Comité international considère que ces principes sont toujours valables, et qu'ils suffisent, à condition que chaque organisation de Croix-Rouges s'en inspire, et y reste fidèle, à assurer l'unité de pensées et d'action de l'institution.

Le Comité international espère que la Conférence exprimera sur ce point un avis unanime qui devra se refléter dans toutes les décisions prises par cette conférence.